



Lycée Paul Moreau
51 Chemin Bras-Panon
97412 Bras-Panon
Tel : 02 62 51 61 61 Fax : 02 62 51 51 34

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23/11/2017

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 23/11/2017, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme la Provisseure.

La séance commence à 17 h 15.

Sont absents et excusés :

Mme LE MERRER Yolande (Enseignante) remplacé par Mme GAMBETTE Delphine (Enseignante).

Sont absents et non excusés :

Mme ARZAL Sophie, M. FOUASSIN Stéphane (Conseiller Régional), Mme ITARRE Roselyne, Mme MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Conseillère Régionale), M. PICARD Yann (TPRO2), M. PIERRE Joakim (2E5), Mme PIERRE Valérie, Mlle ZETTOR Anisha (EEC1).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 22 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par M. MAILLOT, Provisseur-Adjoint, que nous remercions.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Une question est posée par un représentant des personnels qui s'interroge sur le fait de voir apparaître une seconde fois la composition du conseil pédagogique. Madame la Présidente lui répond que cette dernière n'a pas été déterminée au précédent conseil. Il faut donc voter sa composition et ensuite reporter, dans les plus brefs délais, les noms des membres.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Quelques modifications à apporter à cet ordre du jour, notamment à propos des régularisations de conventions: certaines n'ont toujours pas été reçues, mais aussi à propos des questions diverses.

Un point est intégré : le budget Olympiades des métiers, et un retiré : le point concernant le contrat ZEOP.

Deux questions diverses sont retirées par les représentants des enseignants.

Remarques : les questions diverses sont arrivées tardivement , mais toutes seront

Remarques : les questions diverses sont arrivées tardivement , mais toutes seront exceptionnellement traitées.

Madame la Présidente demande à ce que chacun veille à respecter les délais à l'avenir.

Le projet d'ordre du jour en 14 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Projet du budget 2018

Madame RÉAME énonce les principes du budget dans un power-point.

Un jeu de questions-réponses et d'explications s'engage :

- Projet cafétéria : projet toujours en cours.
- Précisions sur les sommes budgétisées pour l'achat des ordinateurs et pour l'APPN.
- Nombre d'ordinateurs pris en charge : 47 en tout, 27 sur les fonds de réserve.
- Les autres postes seront achetés avec la DGE.
- Le voyage en Savoie, pris en charge par l'EPLÉ ou l'Association Sportive? Par l'EPLÉ.
- Le renouvellement des vidéoprojecteurs sera pris dans le budget? Dans la DGE également.
- A quoi servira le reliquat du fonds de vie lycéenne : Une formation à destination des délégués est organisée à la rentrée de janvier 2018. Le reliquat servira donc à couvrir les dépenses.
- Augmentation de la facture de téléphone : Effectivement, constat de l'évolution des dépenses pour le téléphone. Pris en compte dans le budget 2018.
- Prise en compte d'une connexion éventuelle à la fibre, dans le budget
- Montant des dépenses pour l'électricité très élevé : effectivement, il est demandé à chacun d'être vigilant, de couper les tableaux interactifs, la climatisation, les ventilateurs et la lumière en sortant des salles...La Région aurait prévu un plan "solaire" pour la maîtrise des énergies, sur 20 lycées dans un premier temps, mais nous ne savons pas si nous sommes concernés.

Les membres du conseil vote pour le budget prévisionnel.

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Les diverses questions étant éclusées, le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

Point N° 4 - Prélèvement sur fond de réserve

4 - 1 - 14 850,00 € pour achat ordinateurs

Explications données sur l'emploi des 14 850,00 € pour le remplacement d'ordinateurs. LA somme est prévue au budget.

4 - 2 - 3 000,00 € pour APPN

Explications données sur l'emploi des 3 000,00 € dans le cadre de l'Activité Pleine Nature. La somme est également prévue au budget.

Point N° 5 - Liste des tarifs applicables pour l'année 2017-2018

Madame la gestionnaire présente la liste des divers tarifs applicables au sein de l'EPLÉ sans changement par rapport à l'année précédente.

Approbation de la liste des divers tarifs applicables dans l'EPLÉ :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - Budget Olympiades de sciences

Le conseil doit se positionner sur un budget concernant le départ des élèves qui participeront aux Olympiades des métiers.

Si l'équipe de l'établissement remporte ces épreuves à la Réunion, elle devra concourir en métropole, au niveau nationale. Pour cela un budget doit être voté (vol, hébergement, nourriture...)

Budget de 8 210,00 € avec une participation des familles de 400,00 €.

Un représentant des enseignants souhaite savoir combien de temps à l'avance connaissons-nous les dates de cette sélection.

Monsieur le DDF répond ; " peu de temps à l'avance, c'est pourquoi il est important de voter un budget dès à présent afin de ne pas provoquer un conseil d'administration exceptionnel en dernière minute pour ce vote".

Budget prévisionnel pour un départ aux Olympiades des métiers en métropole :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 7 - Délégation du conseil d'administration accordée au Chef d'Établissement pour passer tous les marchés et conventions dont les incidences sont annuelles

Accord donné au Chef d'Établissement pour passer tous les marchés et conventions dont les incidences sont annuelles.

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 8 - Listes des conventions susceptibles d'être signés par le CE en 2017-2018

Accord donné au Chef d'Établissement pour signer des conventions en 2017-2018.

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 9 - Listes des contrats susceptibles d'être signés par le CE en 2017-2018

Une liste des contrats susceptibles d'être signés par le Chef d'Établissement est présentée aux membres du conseil, pour information.

Point N° 10 - Composition du conseil pédagogique

Après discussion, Mme la Proviseure propose la composition pour le conseil pédagogique suivante :

- Le DDF.
- Un CPE.
- Un professeur principal par niveau.
- Un professeur de langue (anglais ou allemand ou espagnol).
- Un professeur de mathématique.
- Un professeur de Maths-Sciences.
- Un professeur de Physique ou SVT.
- Un professeur de Lettres-Histoire
- Un professeur de Lettres ou Histoire-Géographie ou Philosophie.
- Un professeur de S2I.
- Un professeur d'EPS.
- Un professeur d'arts.
- Un professeur de BTS.
- Un professeur d'économie-gestion.
- Deux professeurs pour les matières techniques (finition, maçonnerie, froid clim, sanitaire)

Vote de la composition du conseil pédagogique année 2017-2018 :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Il est également entendu que la composition de ce conseil peut évoluer en fonction du ou des sujets traités.

Point N° 11 - Date journée de solidarité

Après discussion, le conseil propose 2 demi-journées fin juin qui tiendra lieu de journée de solidarité.

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 12 - Conventions

12 - 1 - Convention MLDS

Comme chaque année, les membres du conseil vote pour la signature de la convention MLDS, pour l'intervention de l'Accompagnatrice-Médiatrice dans l'établissement.

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

12 - 2 - Accord cadre Rectorat (pour les locations de salles)

L'accord cadre fixe les conditions pour la location des salles dans l'établissement pour des formations qu'organisent le Rectorat.

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 13 - Bilans 2016-2017

Les bilans infirmier et du service social-2016-2017 sont présentés.

Point N° 14 - Questions diverses

14 - 1 - Restauration scolaire et PARS

La FCPE souhaite savoir pourquoi la PARS n'est pas déduite du montant de la demi-pension et si elle n'est pas versée au lycée: où va-t-elle?

Madame la présidente répond que jusqu'à aujourd'hui, la PARS concerne le premier degré et le collège. Le lycée ne la touche pas.

14 - 2 - Internat et conditions de travail

Des problèmes liés aux travaux de l'internat sont soulevés concernant les prises électriques en salle "d'études" et le manque de WIFI. Monsieur le CPE répond que régulièrement des travaux sont entrepris à l'internat concernant l'électricité. Quand à la WIFI, les élèves ont la possibilité d'utiliser des salles informatiques au moment de l'étude.

Madame la Proviseure rappelle que la connexion internet est un réel problème sur

l'ensemble du lycée et pas uniquement le soir à l'internat.

Des solutions sont en recherche à ce sujet.

Quant à la demande de visite de l'internat, Madame la Proviseure rappelle également que ces lieux sont le "chez soi" des élèves ,qu'elle même prend des précautions lorsqu'elle s'y rend. Elle n'y est donc pas favorable et ne pense pas qu'il y est besoin de visiter ces lieux pour pouvoir apporter du soutien au lycée.

14 - 3 - Emploi du temps de l'infirmière

Mme la Proviseure dit ne pas comprendre cette question: l'emploi du temps de notre infirmière étant publié dans le carnet de liaison. Au regard des heures effectuées par cette dernière, il paraît peu plausible de pouvoir partager son temps sur plusieurs EPLE.

De plus un établissement avec un internat, possède forcément une infirmière logée sur place, qui a des astreintes.

14 - 4 - Planning des sorties pédagogiques et culturelles

Bon nombre des sorties pédagogiques figurent dans PRONOTE d'une part (absence des classes et des encadrants) et dans un calendrier situé sur le site de l'établissement.

Il est impossible de tout faire figurer qui plus est pour les sorties de dernières "minutes".

14 - 5 - Moment en conseil pédagogique pour échanger à propos des ouvrages scolaires

Madame la Proviseure propose aux fédérations de l'établissement de pouvoir rencontrer les coordonnateurs de discipline à propos des ouvrages à commander et de ne plus servir d'intermédiaires entre ces 2 entités.

Dates retenues pour un premier contact : fin mars début avril.

14 - 6 - Inscriptions aux examens PRO 2018

Un représentant des enseignants fait remarquer qu'il y a eu des problèmes de connexion pour les inscriptions des élèves aux examens professionnels.

Madame la Proviseure répond que le problème existait au niveau national et que tous les lycées polyvalents en ont subi les conséquences complètement indépendantes de la volonté du lycée qui était tributaire de la "réparation" nationale.

Les professeurs demandent à ce que les informations concernant le démarrage pour les inscriptions leurs soient données "à l'avance".

Madame la Proviseure répond que les professeurs ont toutes les données dans le livret "inscrinet exampro" qui a été remis aux professeurs principaux.

La question concernant les dates de PFMP qui coïncident avec les dates d'inscription est posée. Madame la Proviseure répond que cette année, si la procédure avait pu se dérouler dans les temps, sans panne informatique, aucune classe à examen n'était en PFMP aux moments des inscriptions. Malheureusement le problème technique a tout perturbé. Cependant, l'administration pédagogique de l'établissement, par sa grande réactivité, a su s'occuper de la problématique et gérer toutes les convocations, les courriers aux entreprises et permettre aux pré-inscriptions de se dérouler pour le mieux.

Peut-on demander aux élèves d'emmener les documents nécessaires à cette pré-inscription dès leur inscription dans l'EPLE? C'est une possibilité qu'il faudra étudier pour la rentrée scolaire 2018.

14 - 7 - Aide à l'AMI

Un représentant des enseignants demande s'il est possible de leur ouvrir des droits afin de pouvoir installer eux-mêmes des logiciels sans demander systématiquement à l'AMI de l'établissement.

Madame VUILLERMOT dit que cela ne pose pas de problème, il suffit de venir le demander, cette autorisation sera accordée pour le temps nécessaire.

14 - 8 - Organisation de la réforme de l'orientation

Un enseignant s'interroge sur l'organisation de la réforme de l'orientation au lycée.

Mme la Proviseure informe les membres du conseil qu'une réunion avec M. le Recteur et ses services se déroulera demain à ce sujet.

Toute information sera alors communiquée.

14 - 9 - Rémunération des heures de vie de classe

La question suivante concerne la rémunération des heures de vie de classe. La réponse apportée est que l'ISO part modulable est prévue à cet effet.

14 - 10 - Organisation des affichages syndicaux en salle des professeurs

Les enseignants demandent la redistribution de la place sur les tableaux syndicaux en salle des professeurs. Mme la Proviseure répond que nous prendrons le temps de redéfinir des espaces pour les affichages syndicaux.

14 - 11 - Intégration de la devise de l'EPLÉ en plus du logo sur les documents

Question d'un enseignant : peut-on intégrer la devise du Lycée sous le nouveau logo?

La démarche semble compliquée et va alourdir le logo. Nous le ferons, dans la mesure du possible.

Un professeur signale que M. FRUTEAU, professeur d'art, est prêt à revoir le logo pour rendre cette manipulation possible.

14 - 12 - Tolérance du GSM à l'extérieur des salles de cours

Un enseignant se demande si l'on ne va pas vers une tolérance des GSM à l'extérieur des salles de cours. "Peut-être" répond Mme la Proviseure.

Pour l'instant, les élèves du CVL qui ont retravaillé le règlement intérieur l'an passé, n'ont pas souhaité reprendre ce point précis du règlement.

Actuellement, il y a un règlement intérieur à respecter et l'élève qui le transgresse connaît les répercussions.

14 - 13 - Respect de l'interdiction du port des savates deux doigts

De plus en plus d'élèves portent des savates deux doigts : les professeurs disent qu'il est difficile d'agir.

Madame la Proviseure rappelle qu'il y a un règlement intérieur que tout un chacun doit respecter et faire respecter.

Chacun doit s'y mettre : pas de tolérance pour les savates deux doigts dans l'enceinte du lycée, c'est une question de sécurité.

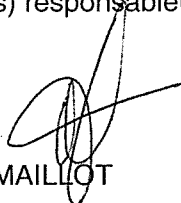
Il appartient à chacun d'être vigilant à ce sujet.

III - Conclusion

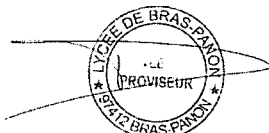
Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h20.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

M. MAILLOT



La Présidente



Mme VUILLERMOT